



Bulletin départemental

n° 226

du 29 juin 2023





Bulletin départemental n° 226 du 29 juin 2023

Sommaire

Division des Personnels Enseignants		
0	Enseignants du 1 ^{er} degré sans poste après la 1 ^{ère} phase du mouvement. Rentrée scolaire 2023.	3
0		



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

Liberté Égalité Fraternité

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par : Jean-Claude Masini Tél : 04.91.99.67.52

Mél: ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédelec 13231 Marseille Cedex 01 Marseille, le 28 juin 2023

Le directeur académique des services de l'éducation nationale à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/C

Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : Enseignants du 1er degré sans poste après la 1ère phase du mouvement. Rentrée scolaire 2023

La phase d'affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2023/2024 est destinée à procéder aux nominations des enseignants sans poste.

Chaque enseignant en attente d'affectation sera destinataire, le jeudi 29 juin (par courriel sur sa boite académique) d'un formulaire en ligne (lien sur ce même courriel) qui a pour finalité de recenser ses vœux de circonscriptions. Vous devrez classer TOUTES les circonscriptions du département des Bouches-du-Rhône par ordre de préférence y compris l'ASH. Le formulaire devra être saisi pour le dimanche 2 juillet 23H59.

L'attribution des postes s'effectuera selon le classement suivant :

- RQTH;
- AGS;
- Grade ;
- Ancienneté dans le grade ;
- Discriminant aléatoire.

Les affectations seront communiquées au plus tard le 7 juillet par le bureau DPE-2.

Les enseignants non affectés à la date du 7 juillet se verront nommer sur des postes qui se libèreront durant l'été.

A défaut, ils seront positionnés comme Brigadier pour l'année scolaire 2023/2024.

Le directeur académique

Jean-Yves BESSOL